

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France

Service Police de l'Eau
Cellule Paris Proche
Couronne
10 rue Crillon
75194 PARIS cedex 04

Nos réf. : Dossier n° 75-2012-00117
Vos réf. : Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau
Affaire suivie par : Claire MAYET
claire.mayet@developpement-durable.gouv.fr
Ligne directe : 01 71 28 46 91
Courriel : ut-eau.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

Paris, le 16 janvier 2013

**Le responsable de la cellule Paris Proche
Couronne**

à

Monsieur le Maire
VILLE de Joinville-le-pont
23 rue de Paris
94340 Joinville-le-pont

A l'attention de M. Chaignaud, maître de Port

Avec accusé de réception

**Objet : Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau : plan de gestion décennal – dragage
d'entretien du Port de plaisance de Joinville**

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement, relatif à l'opération citée en objet, un récépissé vous a été délivré en date du 10 septembre 2012.

Des observations sur la régularité du dossier ont été formulées par courriers du 1er octobre 2012, et du 5 décembre 2012 intégrant notamment les avis de l'ONEMA et de VNF.

Ayant reçus de votre part les éléments demandés le 21 décembre 2012, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Un dossier de déclaration, une copie du récépissé et de ce courrier sont adressés dès à présent à la mairie de Joinville où cette opération doit être réalisée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable de cellule



Marc Ribard

Copie : mairie de Joinville

VNF
ONEMA
ARS
Ville de Joinville



Certificat A1607
Champ de certification
disponible sur demande